

# le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité

- > **Transport à la demande. Locomobile : au service des habitants de la province de Luxembourg**
- > **Vélo. L'exonération de cotisations sociales alignée sur l'exonération fiscale**
- > **Transport en commun. Lille s'offre une seconde liane**
- > **Covoiturage. Tousmobil : pour favoriser les activités sportives et culturelles en milieu rural**

> **sommaire**

## > Transport à la demande

### Locomobile : au service des habitants de la province de Luxembourg

Dans le cadre du projet de territoire Luxembourg 2010 et plus particulièrement du travail de sa « Grappe Mobilité », plusieurs problématiques relatives à la mobilité ou plutôt aux manques de mobilité dont souffre le Luxembourg ont été relevées et une réflexion s'est engagée « pour une meilleure mobilité pour tous en Province de Luxembourg ».

C'est dans ce cadre que le concept de la « locomobile » est né. Mis sur pied en automne 2009, initié et soutenu par la province de Luxembourg, il a pour objectif de mettre en place une structure permettant de proposer une offre de transport complémentaire aux transports existants, en valorisant également l'économie sociale.

Concrètement, le principe de la locomobile vise la mise à disposition d'un groupe de communes, par la province, d'un véhicule neuf assuré en omnium, RC et assistance juridique. Les communes prennent en charge les coûts liés au personnel, le carburant et l'entretien. Les frais du call-center sont mutualisés.

Ce sont les communes qui décident quels types de publics peuvent faire appel aux services de la locomobile, la tarification appliquée, les horaires de déplacement, ... en s'inscrivant dans les exigences du nouveau décret sur les taxis sociaux. Des partenariats peuvent être noués avec une banque, un assureur, un constructeur automobile, ...

Le système est accessible aux usagers via un numéro vert. Le principe est d'examiner d'abord la demande qui est adressée au call-center et d'envoyer une locomobile lorsqu'aucune offre publique (TEC, SNCB, initiative locale déjà existante ...) ne permet d'y répondre. L'objectif est de dynamiser l'offre, de la promouvoir et, le cas échéant, de la compléter. C'est Damier (Dispositif d'Accès à la Mobilité Immédiate pour l'Emploi en Région Rurale) qui a été choisi comme opérateur.



La locomobile est déjà opérationnelle dans les groupes de communes suivantes :

- Marche-en-Famenne, Hotton
- Neufchâteau, Herbeumont, Bertrix, Bouillon,
- Tellin, Wellin, Libin, Saint-Hubert
- Bastogne, Bertogne, Houffalize, Tenneville
- Tintigny, Meix-devant-Virton, Habay

Sont à l'étude des projets pour les associations de communes ci-après :

- Fauvillers, Vaux-sur-Sûre
- Durbuy, Erezée
- Chiny, Florenville

Un bilan est prévu au terme de chaque trimestre et une évaluation complète sera réalisée début 2011.

**Contact :** Olivier BINDA, coordinateur.  
Tél. : 0800 25 115, damier@skynet.be

**Pour en savoir plus :** <http://www.damier.be/spip/spip.php?article27>.

## > Vélo

### L'exonération de cotisations sociales alignée sur l'exonération fiscale

Depuis 1997, l'Administration fiscale exonère l'indemnité pour frais de déplacements à vélo à hauteur de 0.15€/km. En 1999, le même montant l'était également de cotisations sociales.

Il y a quelques mois, le montant exonéré d'impôt a été revu à la hausse, passant ainsi à 0.20€/km. Suite à l'arrêté royal du 3 février 2010, l'exonération de cotisations sociales pour l'indemnité kilométrique vélo est désormais alignée sur l'exonération fiscale (avec effet rétroactif au 1er janvier 2010). Elle ne peut être accordée que pour les kilomètres parcourus effectivement à vélo entre le domicile et le travail (donc pas durant les heures de service).

<sup>1</sup> Arrêté royal du 3 février 2010 [...] révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs (Moniteur belge du 3 mars 2010).



Source : Province de Luxembourg.



Source : Roman Bonnefoy.

Rappelons que l'indemnité vélo est un avantage que l'employeur est libre d'accorder ou non à ses travailleurs. Son montant est lui aussi laissé à l'appréciation de l'employeur. Toutefois, elle est nette d'impôt et de cotisations sociales à hauteur de 0,20€/km au maximum. En revanche, il est possible de cumuler cette indemnité avec d'autres perçues pour le remboursement de frais de transports en commun (par exemple pour se rendre de son domicile à la gare à vélo).

## > Transport en commun

### Lille s'offre une seconde liane

A Lille, le BHNS, ou système de bus à haut niveau de service (en quelque sorte la fusion des avantages du bus et du tramway), se composera à terme de cinq lignes, appelées « lianes » qui renforcent et structurent l'offre en transport en commun de l'agglomération lilloise, en proposant une fréquence, une vitesse commerciale, un confort, une identification qui contribuent à son attractivité et à son efficacité.

La première ligne a été inaugurée en 2008, la seconde, retardée suite à des problèmes d'acquisitions foncières, est opérationnelle depuis janvier de cette année. Longue de 9,8 km, elle circule dans un secteur dense et concerne, dans un périmètre de 500 mètres, 17 000 habitants, 6 500 emplois, 11 000 étudiants et 1 500 scolaires. Elle relie Loos Les Oliveaux à Wattignies. Le tiers du parcours est équipé de sites propres et un dispositif électronique donne la priorité aux feux. La fréquence est de 8 minutes à l'heure de pointe et de 12 minutes aux autres périodes. L'amplitude est identique à celle du métro, soit de 5h30 à 0h45.

Les véhicules sont des bus articulés alimentés au gaz. L'information aux voyageurs fournit dans le véhicule en temps réel les durées de temps de parcours, de la progression et de la destination. Sur les quais, les écrans affichent les délais d'attente et les destinations desservies.

Et la liane suivante ? Elle est prévue tout prochainement et permettra de relier Wattlelos à Roubaix.



Source : Ph. Willaert.



## > Covoiturage

### Tousmobil. Pour favoriser les activités sportives et culturelles en milieu rural

Comment organiser et optimiser les déplacements des jeunes vers l'académie, le club de judo, une représentation théâtrale, ... Pour les personnes qui habitent en milieu rural, c'est encore plus compliqué qu'en ville.

Tel un réseau social, l'ACRF (Action chrétienne rurale des femmes) a créé un portail baptisé « Tousmobil », dont l'ambition est de mettre en contact des personnes effectuant au même moment un trajet semblable. La démarche proposée est simple : il suffit de s'inscrire (c'est gratuit) et de visiter le site chaque fois que l'on projette un déplacement vers un centre de loisirs, une fête publique ou privée, etc.

Autre particularité : Tousmobil est proposé directement aux organisateurs d'événements (publics ou privés), aux professeurs d'académies, aux animateurs de jeunesse, aux entraîneurs sportifs ... en tant qu'outil concret de covoiturage pour leur clientèle. A cet effet, l'association rencontre, à travers toute la Communauté française, des directeurs de centres culturels et des responsables de clubs afin de leur présenter le concept, qu'ils pourront ensuite proposer eux-mêmes à leur public. Des outils de promotion sont mis à leur disposition : affiche, dépliant et bannière téléchargeable pour insertion sur la page d'accueil de leur site.

Enfin, la promotion du projet est faite à l'occasion des jours d'affluence de spectacles en Région wallonne et à Bruxelles. La semaine de la mobilité est aussi un moment privilégié exploité pour faire pénétrer l'idée dans les villages et au sein des organismes et associations culturels et sportifs.

Une initiative économique, écologique et bien entendu sociale ... qui devrait répondre à un besoin et compléter ainsi utilement l'offre en transport.

**Pour en savoir plus :** <http://www.tousmobil.acrf.be/>



## > Conseils de lecture

Julie BLAIS et Anne-Marie MAUR, **Les contrats d'axe, un outil d'articulation urbanisme - transport**, in TEC, n°203, pp. 56 – 62. Un nouveau projet de tramway est un puissant levier de développement urbain pour les communes desservies. Encore faut-il que les collectivités s'en emparent, le maîtrisent et dépassent l'échelle strictement communale pour intégrer la dimension métropolitaine induite par ce mode de transport. Après avoir adopté une charte « urbanisme et transports », l'agglomération grenobloise expérimente aujourd'hui un nouvel outil, le « contrat d'axe », pour mettre en œuvre un urbanisme négocié, avec des objectifs multi-territoriaux et multi-thématiques.

Cécile NANGERONI, **Moins de voitures dans les grandes villes**, in Villes, Rail et Transports, n°488, pp. 20-24. La place de la voiture dans les villes décline. Prix du pétrole et abondance de l'offre de transports en commun n'expliquent pas tout. Bonne conscience environnementale, non plus. Il faut aussi y voir la crise économique et les évolutions des modes de vie. Traduction : une part de marché de l'automobile en baisse au sein d'une mobilité globale en berne. Les enquêtes ménages déplacements menées ces dernières années dans plusieurs grandes agglomérations françaises sont analysées dans cet article par un expert en mobilité au Certu, J.-M. Guidez.

**Infos :** Brigitte Ernon - Gestionnaire  
Centre de documentation et de diffusion en mobilité  
Tél. : 081 77 31 32  
centre-doc-mobilite@spw.wallonie.be  
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>

## > Insolite



Source : Geoffrey Denhaerynck.



Crédit photographique :  
photo de couverture ; SPW.

## > Agenda

### Du réseau

- Les 18 et 20 mai 2010 (date au choix), formation continue des CeM. « **Outils d'une politique communale en faveur du vélo** »
- 13 septembre 2010. Nouveau cycle de **formation de base des Conseillers en mobilité**

#### Infos :

Barbara Schwan, tél. 081 77 31 21, [barbara.schwan@spw.wallonie.be](mailto:barbara.schwan@spw.wallonie.be)  
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32, [brigitte.ernon@spw.wallonie.be](mailto:brigitte.ernon@spw.wallonie.be)  
<http://mobilite.wallonie.be>

### Hors réseau

#### A l'étranger

- Du 5 au 7 mai 2010, conférence annuelle ECOMM, « **Moving people, bridging spaces** », à Graz (Autriche)

**Infos :** [ecomm2010@stadt.graz.at](mailto:ecomm2010@stadt.graz.at)

Formations des Ponts et Chaussées

- Les 3 et 4 juin 2010 : « **Développer les plans de déplacements d'entreprises mono-entreprises ou à l'échelle d'une zone d'emplois** », Du 29 septembre au 1er octobre 2010, « **Mettre en cohérence urbanisation et déplacements : les conditions de la réussite** », Les 14 et 15 octobre 2010, « **Aménager le territoire autour d'un projet de TCSP : BHNS, métro léger, tramway** », à Paris (France)

**Infos :** Ponts, Formation, Edition  
<http://pfe.enpc.fr>

#### Contact :

#### Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. : 081 77 30 99  
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32  
Barbara Schwan, tél. : 081 77 31 21  
Céline Fecci, tél. : 081 77 31 34  
Fax : 081 77 38 22  
SPW-Direction de la Planification de la Mobilité  
Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur  
[reseau-cem@spw.wallonie.be](mailto:reseau-cem@spw.wallonie.be)  
<http://cem.mobilite.wallonie.be>



**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES**

Boulevard du Nord 8, B-5000 Namur

<http://spw.wallonie.be> • N° Vert : 0800 11 901 (informations générales)